

**Réunion du Conseil Municipal
Du Mercredi 26 mars 2025 à 19 h 30**

**PROCÈS-VERBAL
DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 26 mars 2025**

--- o0o ---

DÉPARTEMENT DES LANDES	Nombre de Conseillers en exercice	:	23
COMMUNE DE TARTAS	Nombre de présents	:	16
ARRONDISSEMENT DE DAX	Nombre de votants	:	22
	Date de convocation	:	20 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six mars, le Conseil Municipal de la Commune de TARTAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. BROQUÈRES Jean-François, Maire.

Étaient présents : MM. BROQUÈRES (a procuration pour Mme CHAPUIS), LAFOURCADE (a procuration pour M. DARRIBEYROS), Mme REBECHÉ (a procuration pour M. MAULNY), M. GOSSELIN (a procuration pour Mme PARTOUCHE-SEBBAN), Mmes COURROS, ZELLER, THIEBLIN (a procuration pour Mme GARBAY), MM. BRUEY, DAUBA, Mme LAPORTE, M. FAUVEL (a procuration pour GORGES-LANDES), Mmes HERDUAL, DEGOS, M. LAMOTHE, Mme GARRIDO, M. DUBOS.

Étaient excusés : M. DARRIBEYROS (donne procuration à M. LAFOURCADE), Mmes CHAPUIS (donne procuration à M. BROQUÈRES), GARBAY (donne procuration à Mme THIEBLIN), M. MAULNY (donne procuration à Mme REBECHÉ), Mmes PARTOUCHE-SEBBAN (donne procuration à M. GOSSELIN), GORGES-LANDES (donne procuration à M. FAUVEL).

Était absent : M. DELAS.

Un scrutin a eu lieu, Mme LAPORTE Laurence a été élu(e) pour remplir les fonctions de secrétaire.

Séance du Mercredi 26 Mars 2025

« SEANCE C »

ORDRE du JOUR - PROJETS de DELIBERATIONS

ADMINISTRATION GENERALE / FINANCES

Délibération n° 1 : Budget principal – Indemnité Sinistre Véhicules Vols du mois de Février 2025

TRAVAUX URBANISME ENVIRONNEMENT AGENDA 21

Délibération n° 2 : Commune de TARTAS – Cession d'une parcelle de Terrain – pour implantation d'un Cabinet Professions Médicales – Ville Basse

Délibération n° 3 : Intégration au Domaine communal de la Voie de contournement

EDUCATION JEUNESSE ASSOCIATIONS

Délibération n° 4 : Budget principal – Subvention exceptionnelle à la PST RUGBY – Organisation des journées « FINALES du TERROIR »

QUESTIONS DIVERSES

Délibération n° 5 : Commune – CDG40 – Renouvellement de la convention d'Adhésion au service prévention CDG40

Délibération n° 6 : Commune – SDIS – Contribution des communes landaises au financement d'investissement du SDIS Landes – Information au conseil

INFORMATION ET COMMUNICATION :

Réforme Dispositif ZRR – Loi de Finances 2025 – Fiscalité (Document en Annexe)

Décisions municipales CGCT prises entre deux conseils municipaux.

La séance est ouverte, il est 19h35.

M. le Maire donne la liste des procurations :

M. MAULNY à Isabelle REBECHE, adjointe au Maire

M. DARRIBEYROS à M. LAFOURCADE, adjoint au Maire

Mme CHAUPUIS à M. BROQUERES, Maire

Mme GARBAY à Mme THIEBLIN, conseillère municipale

Mme PARTOUCHE-SEBBNA à M. GOSSELIN, adjoint au Maire

Mme GORGES-LANDES à M. FAUVEL, conseillère municipale

Un scrutin a eu lieu, Mme LAPORTE Laurence a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire. Mme LAPORTE Laurence, conseillère municipale est élue comme secrétaire de séance.

Le quorum est vérifié et atteint.

Le procès-verbal de la précédente séance, n'appelant pas de remarques, il est adopté.

DETAIL des PROJETS

ADMINISTRATION GENERALE / FINANCES

Délibération n° 1 : Budget principal – Indemnité Sinistre Véhicules Vols du mois de Février 2025

Comme évoqué lors du dernier conseil municipal en date du 26 février dernier, les ateliers municipaux ont été cambriolés dans la nuit du 11 au 12 février, avec le vol de deux camions. Depuis différentes démarches ont été lancées afin de consulter des fournisseurs de véhicules, mais aussi sur le dossier des assurances.

A ce jour, la commune vient de faire un point avec les chefs d'équipes, pour une location d'un véhicule « camion plateau » dans un premier temps, mais aussi la commande d'un camion équipé. Par ailleurs, des travaux vont être lancés rapidement pour sécuriser plus encore les locaux municipaux.

Aujourd'hui, l'Assureur de la commune vient de notifier le montant, après expertise, de l'indemnisation pour le vol des deux véhicules, qu'il convient d'acter en conseil municipal afin d'en percevoir le versement. L'indemnité est de 33 000 € ttc, qui pourra être inscrite au budget pour compensation en partie des dépenses induites.

Aussi, il est proposé à notre assemblée :

- D'acter le montant du 33 000 € d'indemnité
- D'autoriser M. le Maire à intervenir à la signature de tous documents et démarches.
- De préciser qu'au budget 2025, de la commune sera inscrite le montant de ou des indemnités liées à ce cambriolage, mais aussi en dépenses les crédits nécessaires aux remplacements ou réparations.

Rapporteur : M. le Maire

M. le Maire indique que les services se sont rapprochés de l'assurance de la commune pour l'indemnisation du sinistre, et indique que le montant alloué est de 33 000€ TTC.

M. Dauba fait remarquer que ce montant est la moitié du prix d'achat d'un véhicule.

M. le Maire indique que les véhicules volés avaient de la vétusté et le montant en tient compte. Il indique que la réflexion est en cours pour l'achat d'un véhicule neuf ou d'occasion.

M. Lamothe précise que ces véhicules d'occasion sont compliqués à trouver et demande si des travaux de sécurisation vont être prévu sur le bâtiment des services technique et sur les véhicules comme la mise en place d'un système d'alarme comme de la télésurveillance.

M. le Maire indique que la porte va être sécurisée, voire pour équiper les engins et véhicules de mouchards. La réflexion est en cours et vont engendrer des coûts.

M. Dauba donne des indications sur une porte rideau qu'il est prévu d'installer.

Vote à l'unanimité.

TRAVAUX URBANISME ENVIRONNEMENT AGENDA 21

Délibération n°2 : Commune de TARTAS – Cession d'une parcelle de Terrain – pour implantation d'un Cabinet Professions Médicales – Ville Basse

Les années 2022 et 2023 ont permis à notre commune de mettre en place d'une part une aide à l'installation pour les professions médicales et paramédicales, et d'autre part d'être à la fois à l'écoute et facilitateur pour l'installation de professionnels de santé.

Aujourd'hui, notre conseil municipal est saisi d'une demande d'installation d'un Cabinet Dentaire en centre-ville, venant compléter l'offre de santé existante.

La commune se propose donc, sur un ensemble de parcelles, à proximité du groupe scolaire et des travaux de la future pharmacie, de céder une partie du terrain pour permettre l'installation du cabinet médical.

Aussi, il est proposé à notre assemblée :

Sur la parcelle cadastrée, AH 193, d'une superficie de 3071 m², de céder une superficie 530 m² maximum, afin de permettre la construction du futur Cabinet Dentaire.

De préciser, que l'acheteur prendra à sa charge l'acquisition de 530 m², au prix de 21 € le m², en ce compris les frais d'acte notarié, mais aussi de géomètre.

Il est précisé que l'acquéreur fera son affaire des travaux et frais, liés à la viabilisation de ladite parcelle concernée.

Sont joints : plan parcelle cadastrale, et descriptif emprise dont places de stationnement.

Il est proposé à notre assemblée :

D'autoriser la cession de l'emprise au Cabinet Dentaire, représenté par la « SCI du sourire Tarusate »

De fixer le prix de cession à 21€ le m2,

De préciser qu'une estimation des domaines a été effectuée sur la valeur parcelle,

D'autoriser M. le Maire à intervenir à la signature de tous documents liés à ce dossier.

De préciser que l'office notarial de TARTAS sera mandaté sur ce dossier.

Rapporteur : M. le Maire

M. le Maire reprend les termes du projet de délibération.

Mme Degos demande des précisions « les dentistes sont-ils ceux de la place du luc ? et combien sont-ils ? »

M. le Maire indique « qu'ils seront au nombre de 3, sachant qu'un dentiste doit prendre sa retraite mais 3 fauteuils sont prévus dans le projet. Cela sécurise l'activité dentaire sur TARTAS. »

Mme Degos demande par quel endroit se fera l'accès.

M. le Maire indique qu'il se fera par la rue Jules Ferry avec éventuellement un chemin piétonnier pour rejoindre la future pharmacie.

M. Lamothe demande si l'espace va être clôturé.

M. le Maire indique qu'il ne pense pas. Il devrait rester libre. M. le Maire précise que ce projet va délester la place du Luc et répondra aux exigences en matière d'accessibilité. Et conclut que cela va apporter du cachet au quartier.

Vote à l'unanimité.

Délibération n°3 : Intégration au Domaine communal de la Voie de contournement – « Route des sports »

Ces dernières années ont été réalisés différents aménagements pour la création de la voie de contournement, dite « Route des Sports ». Cette voirie est dédiée à desservir les différents espaces sportifs de la Plaine des Sports, le Centre Equestre, le site d'OUS PINS, mais aussi de sécuriser et limiter la circulation vers les quartiers « PELLETRIN » et « PEILLIC ».

Le linéaire de cette voie est de 290 mètres, qu'il convient d'intégrer au Domaine Public communal.

Il est proposé à notre assemblée, à partir du descriptif joint de donner un avis favorable, et d'autoriser M. le Maire à intervenir à la signature de tous documents s'y rapportant.

Rapporteur : M. le Maire

M. le Maire reprend les éléments du projet et précise que cette voie est à vocation intercommunale car elle débute à Carcen-Ponson et finit à Bégaar, on traverse 3 communes sur ce même espace. Il indique « qu'il y avait une interrogation sur la démarche concernant le déclassement de la voie entre les deux stades, nous avons saisi l'ADACL, et nous attendons leur retour. »

Vote à l'unanimité.

EDUCATION JEUNESSE ASSOCIATIONS

Délibération n°4 : Budget principal – Subvention exceptionnelle à la PST RUGBY – Organisation des journées « FINALES du TERROIR »

La section RUGBY de la PST, a été désignée par le Comité Départemental de Rugby, pour l'organisation des finales « Du TERROIR », le week-end des 12 et 13 avril 2025.

Evènement de masse et de sport collectif, ces journées vont accueillir un public important sur deux jours, en ce compris des équipes de différentes communes du Département.

A ce titre, au regard du dossier présenté par la section rugby, son budget prévisionnel estimé à plus de 12 000 €, il est proposé à notre assemblée :

D'accorder une subvention exceptionnelle, de 5 000 €

De préciser que l'association devra présenter le bilan des dépenses et recettes générées par cette manifestation de Masse

De préciser que les crédits seront inscrits au budget 2025

Rapporteur : M. le Maire

M. le Maire précise que c'est une belle compétition qui va avoir lieu sur la commune, la dernière date de 2002. Nous attendons entre 1500 et 2000 personnes. Il précise qu'il y a des changements de conditions d'organisation et la répartition des recettes. C'est un gros engagement pour le club ; les dépenses à avancer sont importantes surtout sur le volet sécurité qui est assez lourd. Nous avons étudié la demande en commission qui a donné un avis favorable. Au vu des dernières attributions, nous avons proposé 5000€, sachant qu'une demande a été formulé auprès de la CCPT, elle ne sera pas à ce niveau-là, mais il y aura une participation.

Mme Degos : « la sécurité est à la charge de l'organisateur ? »

M. le Maire : « oui, c'est un peu particulier, ... »

Vote à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

Délibération n° 5 : Commune – CDG40 – Renouvellement de la convention d'Adhésion au service prévention CDG40

Il est proposé à notre assemblée de renouveler son adhésion à la proposition de convention d'Adhésion au service prévention du CD40.

Cette convention propose un bouquet de services pour les collectivités et agents :

Aide à la réalisation du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels, dont actualisation.

Développement de la culture prévention au sein de votre collectivité

Animation du réseau des assistants prévention

Météorologie des ambiances sonores, lumineuses et vibratoires

Sensibilisations sur des sujets de sécurité.

Aussi, est joint le projet de convention au présent projet de délibération.

Et d'Autoriser M. le Maire à intervenir à la signature de cette convention, et toutes pièces s'y rapportant.

Rapporteur : M. le Maire

Vote à l'unanimité.

Délibération n°6 : Commune – SDIS – Contribution des communes landaises au financement d'investissement du SDIS Landes - INFORMATION

Par courrier réceptionné le 20 février 2025, en mairie, le Président du Conseil d'Administration du SDIS, informe de la mise en place d'une contribution des communes landaises au financement du SDIS des Landes.

A ce titre, la commune de TARTAS sera appelée :

En 2025, de 7 632,76 €

En 2026, de 9 540,95 €

En 2027, de 11 449,13 €

Le courrier du Président du SDIS, et la convention sont joints au présent projet de délibération.

Il est proposé à notre assemblée.

D'acter ces montants, pour la commune.

D'autoriser M. le Maire à intervenir à la signature de tous documents.

De préciser que les crédits seront prévus au budget de la Commune sur 2025, 2026 et 2027.

Rapporteur : M. le Maire

M. le Maire indique que le SDIS pour assurer ses missions à besoin de ressources complémentaires, c'est une remise à niveau par rapport à des cotisations qui avaient pris un peu de retard. Cela se fera en trois paliers avec des montants qui sont assez significatifs. M. le Maire, d'ajouter « on ne va pas regretter les services du SDIS qui sont précieux. De plus, la CCPT va neutraliser cette dépense pour les collectivités, il y aura un amendement sur les fonds de concours ».

Mme DEGOS : « cela est nouveau pour le SDIS d'appeler une contribution financière au niveau des investissements auprès des communes. La population des Landes augmente chaque année, le risque augmente chaque année également (inondations, feux de forêt, ...), il y a donc des besoins d'investissement qui sont à couvrir comme le renouvellement des matériels. Il a donc été décidé de faire appel aux collectivités sachant que le département abonde à hauteur de l'ensemble des communes des Landes sur cet investissement.

M. le Maire précise que l'ensemble des collectivités vont contribuer à hauteur d'1,5M.

Vote à l'unanimité.

Il est 19H54, les points à l'ordre du jour sont épuisés.

INFORMATION ET COMMUNICATION :

Réforme Dispositif ZRR – Loi de Finances 2025 – Fiscalité (Document en Annexe)

M. le Maire informe l'assemblée :

« Nous étions régie sous le régime des zones ZRR, créées en 1995 dispositif visant à faciliter l'attractivité dans les zones rurales avec des exonérations fiscales notamment.

En 2023, il y avait 17 661 communes qui en bénéficiaient, soit 51% des communes et 16% de la population, le dispositif était orienté vers les communes plutôt rurales qui avaient besoins de ce soutien.

Le dispositif a été prolongé puis un nouveau dispositif a été mis en place au 01/07/2024, nommé France Ruralité Revitalisation (FRR) qui se recentre sur les communes les plus fragiles. Certaines communes

entrent dans ce nouveau dispositif et certaines en sortes. Il y a 2 tranches, les FFR et les FRR plus renforcées pour les communes qui sont les plus fragiles.

La difficulté pour notre commune est que nous sortons du dispositif. 2000 communes en France sont concernées. Dans le pays tarusate, il y a 17 communes, 14 qui sortent et 3 qui sont maintenues, Beylongue, Rion-Boos, Villenave sur décision de Mme la Préfète suivant un certain nombre de considérations.

Cela pose un problème, car nous sommes sur un même territoire avec des communes qui ont des statuts un peu différents. Cela n'est pas propre à notre territoire, d'où, la constatation de certaines protestations dans le pays. Cette situation n'est pas très juste, car certaines communes sorties du dispositif ne sont pas en meilleure santé qu'elles n'étaient quand elles sont rentrées dans le dispositif.

La loi prévoyait, que les collectivités avaient 50 jours à partir de la promulgation de la loi pour prendre les dispositions fiscales en lien avec ce nouveau texte. La loi a été promulguée courant février et la date butoir était fixée au 26/03/2025. Nous avons reçu un message d'alerte de la Préfecture nous indiquant que nous avons peut-être à délibérer.

Nous avons provoqué ce conseil municipal dans ce cadre.

A la lecture des éléments, par rapports aux dispositifs fiscaux certains ne nous concernent pas vraiment (la CFE qui concerne la CCPT) et concernant les autres (propriété bâties, ...) l'idée était de neutraliser, et d'avoir ni plus ni moins qu'antérieurement. Le fait d'être placé dans le dispositif FRR nous permet d'être au même niveau qu'avant. S'agissant d'éventuelles exonérations fiscales, on ne les percevait pas avant, cela serait des recettes en moins pour la collectivité. L'important était de vérifier que cela était neutre par rapport à la situation qui prévalait antérieurement. Cela était important car si nous souhaitons attirer des jeunes professionnels notamment les médicaux, c'est un élément d'attractivité.

Il était important d'informer les professionnels qu'ils continueront à bénéficier des dispositifs de la FRR (ancien ZRR). »

Mme Degos demande si, cette année, le Président de CCPT viendra au conseil municipal.

M. le Maire indique que cela est toujours prévu, il était indisponible à cette date.

Mme Courros invite l'assemblée à se rendre samedi soir à la pièce de théâtre organisée par la régie des fêtes.

Il est 20H05, la séance est levée.

La secrétaire de séance,

Laurence LAPORTE



Le Maire,

Jean-François BROQUÈRES

